



MISE EN APPLICATION DU RGPD

Objectifs

- Comprendre les évolutions induites par ce nouveau règlement par rapport à la réglementation française actuelle sur la protection des données personnelles.
- Comprendre quelles seront les obligations des entreprises, s'agissant de la protection des données personnelles, dès la mise en application de ce texte.
- Comprendre comment prendre en main la mise en conformité de leur entreprise vis-à-vis de ce nouveau règlement.

Programme

Cette formation d'une journée, se déroulera sous forme d'un cours magistral ponctué de nombreux exemples et exercices pratiques. Compte tenu de l'auditoire, et de leur faible disponibilité, le contenu de la formation sera condensé et mettra l'accent sur le concret et la mise en pratique. A l'issue de cette sensibilisation, les stagiaires seront en mesure de préparer et démarrer la mise en conformité de leur entreprise.

- **Introduction**
- **Les notions fondamentales du RGPD**
 - Définitions
 - Les acteurs du RGPD
 - Le droit des personnes
 - Les exigences pour se mettre en conformité
- **Apprendre à se mettre en conformité**
 - Organiser la mise en conformité (définition des acteurs et de leurs rôles)
 - Apprendre à cartographier ses traitements : construire un registre des traitements
 - Evaluer et gérer les risques auxquels sont exposées les données (PIA, analyse de risque...)
 - Mettre en œuvre les mesures de sécurité
 - Constituer son dossier de mise en conformité

Date(s) :
28 septembre 2018

Lieu :
Poitiers

Durée :
1 jour – 7 heures

Tarif :
260,00 € adhérent
380,00 € non adhérent

Public :
Toute personne intervenant dans la mise en œuvre d'un plan d'action pour la mise en conformité de son organisme.

Méthodes pédagogiques :

- Exposé
- Etude de cas
- Documentation écrite remise aux participants

Intervenant :
■ **Thierry MEYER,**
Consultant, est un cabinet de conseil, audit, et expertise technique spécialisé en sécurité des systèmes d'informations depuis 2005